

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

L'édile de Libreville présente "les week-ends propres" au chef de l'État

Y.F.I
Libreville/Gabon

FAIRE de Libreville une ville propre. Tel est le challenge des plus hautes autorités du Gabon en tête desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba. Pour ce faire, le chef de l'État a accordé une audience à l'édile de Libreville, Christine Mba Ndutume-Mihindou, hier, au palais du bord de mer. D'ailleurs, dans un passé récent, le numéro un gabonais avait réuni les maires centraux des communes de Libreville, d'Akanda et d'Owendo. Lors de cette rencontre, le premier magistrat gabonais avait invité ces élus locaux à mettre un terme à l'insalubrité dans leurs villes

respectives. Du coup, Ali Bongo Ondimba a réitéré le même message à son interlocutrice d'hier. Occasion pour la dirigeante de l'Hôtel de Ville de Libreville de dresser l'état des lieux à son interlocuteur. Non sans lui faire part des difficultés quotidiennes de la mairie de Libreville dans ce chantier à forte teneur sanitaire. Dans la foulée, cette dernière a présenté au "locataire du bord de mer" le projet dénommé "les Week-ends propres". Il s'agit d'une opération de nettoyage instituée par l'actuelle équipe municipale se déroulant chaque week-end. Laquelle opération s'inscrit dans le prolongement du ramassage quotidien des ordures ménagères mais également de la journée



Le chef de l'État instruisant la maire de Libreville de lutter contre l'insalubrité.

citoyenne instituée par le chef de l'État en 2009. Objectif: mettre un terme à l'insalubrité galopante observable dans la capitale gabonaise.

Par ailleurs, Christine Mba Ndutume-Mihindou a fait le

compte-rendu de sa récente participation au Sommet mondial des gouvernements locaux et régionaux de l'Organisation des Nations unies (Onu). Un événement au cours duquel elle n'a pas manqué d'exposer à l'assistance la

politique présidentielle relative à "l'égalité femme-homme". Avant de revenir sur la lutte contre les changements climatiques menée de fort belle manière par Ali Bongo Ondimba. Le Gabon faisant en la matière office de bon élève.

Gabon-SaoTomé: signature d'un accord d'exemption de visa

J.K.M
Libreville/Gabon

POUR tout séjour inférieur à quatre-vingt-dix (90) jours, les ressortissants gabonais se rendant à Sao Tomé-et-Principe n'auront plus besoin de visa et inversement. Et pour cause, le chef de la diplomatie gabonaise, Michael Moussa Adamo, et son homologue santoméenne, Edite Ten Jua, ont paraphé, le 3 mai dernier, à Libreville, l'accord d'exemption de visa entre leurs deux pays.

Un accord qui témoigne de la volonté des deux parties de booster davantage leurs échanges économiques, commerciaux et culturels. Ce d'autant plus que depuis un certain nombre d'années, le Gabon est un débouché pour les produits agricoles santoméens. Et qu'à l'inverse, Sao Tomé-et-Principe est une destination touristique de plus en plus prisée par de nombreux Gabonais. Avec ceci qu'une forte communauté santoméenne vivant au Gabon contribue, d'une certaine manière, à la consolida-



Le chef de la diplomatie gabonaise, Michael Moussa Adamo, et son homologue santoméenne, Edite Ten Jua, satisfaits de l'accord.

tion des relations entre les deux peuples.

Dans tous les cas, Michael Moussa Adamo et Edite Ten Jua se sont réjouis de cet accord. D'autant plus que, a souligné le ministre gabonais des Affaires étrangères, celui-ci illustre la détermination du chef d'État gabonais Ali Bongo Ondimba et de son homologue santoméen, Carlos Vila Nova, de raffermir les relations entre leurs deux pays. Lesquelles sont sous-tendues, entre autres, par un accord général de coopération signé le 23 novembre 1975 à Libreville, et de réciprocité en matière de marine marchande paraphé le 19 octobre 1976, à Sao Tomé.

Mandat parlementaire : Maganga Moussavou va-t-il saisir la Cour constitutionnelle ?

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

LE président du Parti social démocrate (PSD), Pierre-Claver Maganga Moussavou, a organisé, mercredi, une nouvelle rencontre avec les hommes et femmes des médias, dans le cadre de son forum de la presse. Un rendez-vous qui se tient au siège de cette formation politique qui se réclame de l'opposition, même si plusieurs parlementaires se montrent plutôt partagés sur ce positionnement au regard des accointances observées à un moment ou à un autre entre les élus du PSD et ceux du Parti démocratique gabonais (PDG). Mais là n'est pas le sujet du jour...

Pour revenir au forum de la presse, il faut souligner que, répondant à la question de savoir si le PSD irait à la reconquête des deux sièges perdus suite aux démissions des anciens députés dudit parti sur le premier siège



Pierre-Claver Maganga Moussavou lors des universités d'été du PSD en septembre dernier.

du département de l'Ogoulou (Mimongo), et le deuxième siège de celui de la Zadié (Mékambo), Pierre-Claver Maganga Moussavou, s'est montré plutôt dubitatif. Il a fait remarquer une sorte de vide juridique sur le remplacement d'un député démissionnaire d'un parti mais dont le suppléant n'a pas démissionné. Ce qui serait le cas des suppléants respectifs de Virginie Makassi Pemba et Franck Atabi Bokamba. Selon la Constitution, un député qui démissionne du parti sous la bannière de laquelle il a été élu, ou qui en est exclu, perd

automotiquement son mandat, et il est alors procédé, dans un délai de deux mois au plus, à une élection législative partielle. Manifestement, la loi est muette sur la position du député suppléant. D'où l'interrogation du leader du PSD : "Que fait-on lorsque le suppléant du député démissionnaire ne démissionne pas avec son titulaire ?" Aux yeux de plusieurs analystes et autres juristes, il n'y a que la Cour constitutionnelle qui peut répondre à une telle question. Alors, Maganga Moussavou va-t-il solliciter la haute juridiction ?